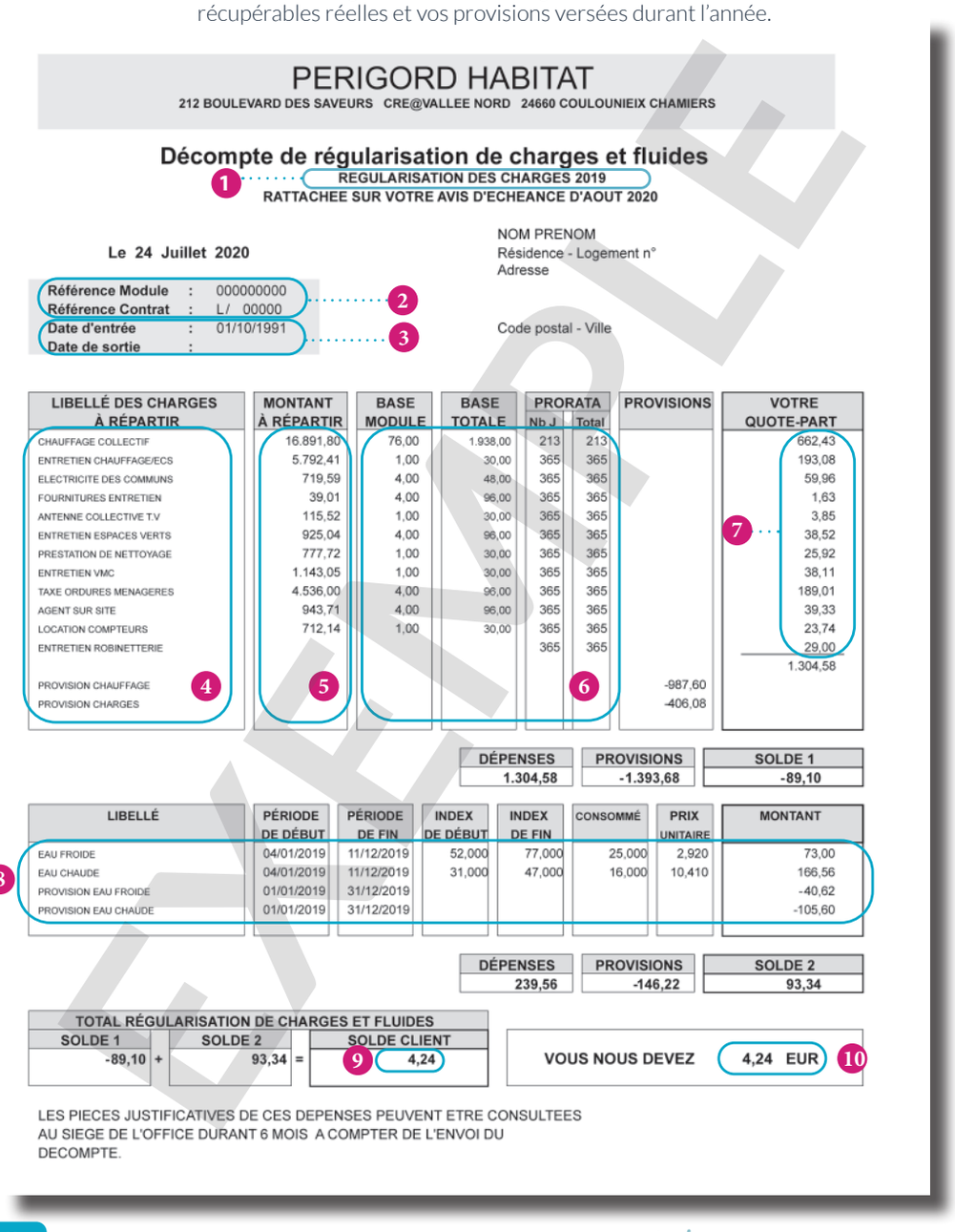
Périgord HABITAT
Office Public de l'Habitat // DORDOGNE

COMPRENDRE VOTRE RELEVÉ INDIVIDUEL 2019

Chaque mois, en plus du paiement de votre loyer, vous réglez des provisions de charges. Une fois l'année écoulée, nous procédons à la **régularisation annuelle des charges locatives** qui sont détaillées sur votre relevé de régularisation de charges. Ce document compare les dépenses récupérables réelles et vos provisions versées durant l'année.



PERIGORD HABITAT
212 BOULEVARD DES SAVEURS CRE@VALLEE NORD 24660 COULOUNIEIX CHAMIERS

Décompte de régularisation de charges et fluides

1 REGULARISATION DES CHARGES 2019
RATTACHEE SUR VOTRE AVIS D'ECHEANCE D'AOUT 2020

Le 24 Juillet 2020

NOM PRENOM
Résidence - Logement n°
Adresse

Référence Module : 000000000
Référence Contrat : L/ 00000 (2)
Date d'entrée : 01/10/1991 (3)
Date de sortie :

Code postal - Ville

LIBELLÉ DES CHARGES À RÉPARTIR	MONTANT À RÉPARTIR	BASE MODULE	BASE TOTALE	PRORATA Nb J	PRORATA Total	PROVISIONS	VOTRE QUOTE-PART
CHAUFFAGE COLLECTIF	16.891,80	76,00	1.938,00	213	213		662,43
ENTRETIEN CHAUFFAGE/ECS	5.792,41	1,00	30,00	365	365		193,08
ELECTRICITE DES COMMUNS	719,59	4,00	48,00	365	365		59,96
FOURNITURES ENTRETIEN	39,01	4,00	96,00	365	365		1,63
ANTENNE COLLECTIVE T.V	115,52	1,00	30,00	365	365		3,85
ENTRETIEN ESPACES VERTS	925,04	4,00	96,00	365	365		38,52
PRESTATION DE NETTOYAGE	777,72	1,00	30,00	365	365		25,92
ENTRETIEN VMC	1.143,05	1,00	30,00	365	365		38,11
TAXE ORDURES MENAGERES	4.536,00	4,00	96,00	365	365		189,01
AGENT SUR SITE	943,71	4,00	96,00	365	365		39,33
LOCATION COMPTEURS	712,14	1,00	30,00	365	365		23,74
ENTRETIEN ROBINETTERIE				365	365		29,00
							1.304,58
PROVISION CHAUFFAGE						-987,60	
PROVISION CHARGES						-406,08	

(4) (5) (6) (7)

DÉPENSES	PROVISIONS	SOLDE 1
1.304,58	-1.393,68	-89,10

LIBELLÉ	PÉRIODE DE DÉBUT	PÉRIODE DE FIN	INDEX DE DÉBUT	INDEX DE FIN	CONSOMMÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
EAU FROIDE	04/01/2019	11/12/2019	52,000	77,000	25,000	2,920	73,00
EAU CHAUDE	04/01/2019	11/12/2019	31,000	47,000	16,000	10,410	166,56
PROVISION EAU FROIDE	01/01/2019	31/12/2019					-40,62
PROVISION EAU CHAUDE	01/01/2019	31/12/2019					-105,60

(8)

DÉPENSES	PROVISIONS	SOLDE 2
239,56	-146,22	93,34

TOTAL RÉGULARISATION DE CHARGES ET FLUIDES		
SOLDE 1	SOLDE 2	SOLDE CLIENT
-89,10 +	93,34 =	(9) 4,24

VOUS NOUS DEVEZ 4,24 EUR (10)

LES PIECES JUSTIFICATIVES DE CES DEPENSES PEUVENT ETRE CONSULTEES AU SIEGE DE L'OFFICE DURANT 6 MOIS A COMPTER DE L'ENVOI DU DECOMPTE.

EXEMPLE

1. **Relevé individuel de charges** pour l'année concernée
2. **Références du logement concerné par la régularisation** (à rappeler dans toutes vos correspondances)
3. **Période d'occupation** du logement
4. **Ensemble des charges récupérables** de votre résidence et détail de vos provisions
5. **Montant total des dépenses** de votre résidence
6. **Critères de répartition calculés selon :**
   - le type, la surface et d'autres caractéristiques
   - le nombre de jours de location dans l'année
   - la durée de chauffe
7. **Dépenses annuelles** de votre logement
8. **Détail de vos consommations individuelles** selon vos relevés d'index et détail de vos provisions
9. **Solde de votre régularisation** = solde 1 + solde 2
10. **Rappel de votre solde déduit ou ajouté** sur votre prochain avis d'échéance

NOUS VOUS DEVONS (Solde négatif)

La somme sera automatiquement déduite de votre prochain avis d'échéance.

Si vous n'êtes plus locataire, pensez à nous fournir **votre RIB** pour obtenir votre remboursement par virement bancaire.

ou

VOUS NOUS DEVEZ (Solde positif)

Vous devez verser une somme supplémentaire à l'Office.

Celle-ci sera ajoutée sur votre prochain avis d'échéance. Si vous n'êtes plus locataire, cette somme sera facturée sur un avis d'échéance que vous recevrez le mois suivant.

Pour toute question, vous pouvez nous contacter par mail :

charges@perigordhabitat.fr

EN CAS DE DIFFICULTÉS DE PAIEMENT

Vous pouvez bénéficier sur demande **avant le 20/09/2020** d'un étalement de la somme sur plusieurs mois.

Dans ce cas et si vous êtes en prélèvement automatique, demandez la suspension temporaire de votre prélèvement de loyer sans aucun frais. Il faudra toutefois régler votre loyer par tout autre moyen à votre convenance.
Demande à formuler par mail : **recouvrement@perigordhabitat.fr**